

Entretien avec le président du Conseil national de la Démocratie

Me Séraphin Ndaot Rembogo : "Pour nous, le débat sur le choix de l'organe devant abriter les échanges politiques est clos"

Propos recueillis par
O. N. & A. M.
Libreville/Gabon



Me Séraphin Ndaot Rembogo.

Au lendemain de la séance de travail que son institution a eue avec la secrétaire générale de l'Organisation de la Francophonie (OIF), Mme Michaëlle Jean, au cours de son récent séjour à Libreville, le président du Conseil national de la Démocratie a bien voulu se prêter à nos questions. Occasion de faire le point des échanges et d'en tirer les principaux enseignements. Non sans revenir sur la première session ordinaire de cette instance redynamisée pour promouvoir la démocratie dans notre pays, quoique boudée par certains acteurs politiques de l'opposition. Entretien.

L'Union : Le Conseil national de la Démocratie (CND) a été reçu par la secrétaire générale de la Francophonie. Nombreux sont ceux qui pensent que sa présence tient de ce qu'elle a été sollicitée, sinon dépêchée pour faciliter le dialogue inclusif que réclame l'opposition. Si non, sur quoi a porté votre entretien ?

Me Séraphin Ndaot Rembogo : La rencontre entre madame la secrétaire générale

de la Francophonie et la délégation du CND que j'ai conduite, à sa demande, et qui était composée exclusivement des membres du bureau de notre institution et de collaborateurs du président du CND, a porté sur les attributions désormais dévolues au CND dans son rôle d'organe de régulation de la démocratie dans notre pays. Mme la secrétaire générale s'est dit impressionnée par l'importance des missions attribuées au CND. Nous avons également abordé les questions de l'heure notamment la crise politique ambiante. De même, le climat sociopolitique de notre pays a constitué un pan important de cet échange.

Le Conseil national de la Démocratie est boudé par une bonne partie de l'opposition. Pensez-vous que Mme Michaëlle Jean peut servir de passerelle pour

concilier les positions des uns et des autres en tentant de convaincre les boudés ?

- Quarante-quatre partis politiques de toutes les tendances sur Cinquante-cinq existant dans notre pays, prennent part aux travaux du CND. Les portes demeurent ouvertes à toutes les formations politiques de l'opposition et de la majorité. Si un seul est absent, nous estimons que c'est une absence de trop et nous nous attellerons à faire qu'il rejoigne la grande famille du CND. Tous les efforts menés dans ce sens par de bonnes volontés seront salués et encouragés. En outre, du fait que toutes les questions soient débattues librement dans ce cénacle, nous pensons que le CND constitue l'espace indiqué pour toute discussion relative à l'ancrage et à la concrétisation du processus démocratique,

système qui, par nature, reste perfectible, au sein de la classe politique nationale.

Le CND en tant qu'organe de promotion de la démocratie présente un certain nombre d'insuffisances. Que vous a conseillé la secrétaire générale de l'OIF pour le renforcement de cet organe ?

- Si, parlant d'insuffisance, vous faites allusion à l'absence d'équipements du siège du CND, je puis vous assurer que ce problème est en voie de résolution au niveau de la direction générale du Budget et des finances publiques, nous a-t-on assuré. Au regard de l'ampleur des nombreuses missions assignées au CND par le législateur, missions faisant désormais du CND non plus une coquille vide mais plutôt une coquille débordante parce que trop pleine, la secrétaire générale de la Francophonie s'est engagée à accompagner le CND dans sa mission de régulation et de renforcement du processus démocratique dans notre pays à travers de nombreux programmes d'actions de l'Organisation internationale de la Francophonie. En outre, le raffermisssement du dialogue permanent, de la

concertation, outil incontournable à toute démocratie a été aussi préconisé. Il ne vous a pas échappé que, au cours de toutes les audiences accordées aux politiques, la secrétaire générale de l'OIF a indiqué que l'organe à même d'encadrer le débat politique dans le pays, c'est bien le CND. Pour ce qui nous concerne, le débat sur le choix de l'organe devant abriter les échanges politiques est clos. C'est l'occasion de réitérer notre appel aux partis politiques qui hésitent encore à occuper la place qui est la leur au sein du Conseil national de la Démocratie.

Sur un tout autre plan, monsieur le président, vous venez d'organiser une session plénière au CND, de quoi avez-vous débattu ? Les questions ayant trait à la biométrie, à la limitation des mandats présidentiels, à la recomposition de la Cour constitutionnelle et de tous les organes liés à l'organisation des élections ont-elles été abordées ?

- Au terme des assises de la première session plénière du CND tenues, du 29 juillet au 07 août, à Libreville, toutes

les questions liées au fonctionnement de notre institution ainsi que celles relatives aux nombreuses missions assignées au CND, désormais permanent, ont été abordées et de nombreux projets de résolutions ont été retenues par les commissions mises en place à cet effet.

Ces projets de résolutions et autres recommandations concernant toutes les questions liées au processus démocratiques seront minutieusement examinées au cours de la prochaine session plénière du CND projetées pour le mois d'octobre prochain, puis ceux de ces projets qui seront adoptés par l'Assemblée plénière, instance décisionnelle du CND, seront transmis au président de la République, au Premier ministre, aux présidents des institutions constitutionnelles et feront l'objet d'une publication au journal officiel de la République gabonaise, conformément aux dispositions de la loi.

Nous vous assurons que tout y est. Du redécoupage des circonscriptions électorales, au fonctionnement des institutions, de la biométrie à la durée des mandats, tout a été débattu, sereinement par les commissions concernées.

**Deuxième session ordinaire du CES
Plusieurs thèmes à l'ordre du jour**

SM
Libreville/Gabon

Ouverte mardi dernier par le président de l'institution, Paul Biyoghe Mba, la deuxième session ordinaire du Conseil économique et social (CES) est consacrée, entre autres, à la situation de la dette intérieure du Gabon.



Le président du CES, Paul Biyoghe Mba.

TROIS thèmes seront au centre des débats au cours de cette deuxième session ordinaire du Conseil économique et social (CES) qui s'est ouverte mardi dernier: "gestion de la dette intérieure" ; "création exponentielle des écoles et établissements d'enseignement privés au Gabon et respect des normes dans le domaine de l'enseignement et la formation" et "la problématique de la gestion foncière au Gabon".

Sans perdre de temps, les membres de cette institution présidée par Paul Biyoghe Mba sont passés au vif du sujet, en débattant les travaux en commissions. Ils se sont répartis

dans trois sous-commissions dès le lendemain, au sein desquelles des problématiques seront dégagées et des ébauches de solutions proposées. Pierre-Marie Ntoko, Mezui-Menie René et madame Blandine Engonga Bikoro ont été portés à la tête de ces différents groupes de réflexion. Concernant le travail à réaliser, il a été question pour cette première journée de travaux, d'analyser les mécanismes et les opportunités de faisabilité pour chacun des thèmes. Autrement dit, chaque

sous-commission doit s'approprier les concepts, faire un état des lieux, avant d'aboutir à un plan de travail. Celui-ci sera ensuite soumis à l'ensemble des membres du Conseil économique et social avant de faire des propositions aux autres institutions, en particulier, la plus haute d'entre elles : la présidence de la République. Les conseillers devront garder cette dynamique de travail jusqu'au 17 septembre prochain, date retenue pour la clôture de cette deuxième session ordinaire 2015.